

Demande de rachat

Employeur

 Nom de l'entreprise Contrat n°

Personne assurée

 Nom Prénom

 Rue / N° NPA / Localité

 Date de naissance N° AVS

 Email État civil

Questions à l'intention de la personne assurée	Oui	Non
1. Avez-vous droit à une prestation de libre passage de votre ancienne caisse de pension? Si oui, elle s'élève à CHF <input type="text"/> au <input type="text"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
2. Avez-vous effectué des retraits anticipés au titre de la propriété du logement, qui ne sont pas encore remboursés? Si oui, elle s'élève à CHF <input type="text"/> au <input type="text"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
3. Avez-vous un avoir sur des polices et/ou des comptes de libre passage? Si oui, elle s'élève à CHF <input type="text"/> au <input type="text"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
4. Avez-vous un ou plusieurs produits de prévoyance liée (3a) pour le(s)quel(s) les cotisations que vous avez versées par le passé sont supérieures au plafond fixé pour les salariés? Si oui, elle s'élève à CHF <input type="text"/> au <input type="text"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
5. Avez-vous un ou plusieurs produits de prévoyance liée (3a) pour le(s)quel(s) vous avez versé des cotisations entre 18 et 24 ans? Si oui, elle s'élève à CHF <input type="text"/> au <input type="text"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
6. Etes-vous arrivé de l'étranger au cours des 5 dernières années? Si oui, date de l'arrivée <input type="text"/> . Si oui, étiez-vous auparavant assuré auprès d'une caisse de pension suisse ? <input type="text"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
7. Touchez-vous une rente de vieillesse d'une institution de prévoyance du 2e pilier ou avez-vous déjà perçu un avoir de vieillesse? Si oui, veuillez joindre une attestation relative aux prestations.	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>

Par sa signature, la personne assurée confirme avoir répondu avec sincérité aux questions ci-dessus. Si les indications qui précèdent ne correspondent pas à la vérité, Avanea Caisse de pension déclinera toute responsabilité quant à leur véracité. La possibilité de déduction fiscale d'un rachat obéit en tout cas aux dispositions de la Confédération et des cantons.

Veuillez noter que les rachats et les prestations qui en découlent ne pourront pas être versés en capital pendant 3 ans.

Observations

Lieu et date

Signature de la personne assurée